

Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur

Rapport des membres de l'Agence portant sur le Rapport transversal du comité d'experts chargé de réaliser l'évaluation des instituts supérieurs d'architecture en Communauté française

Les membres de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur ayant pris connaissance en leur séance du 6 juillet 2007 du rapport rédigé par le comité d'experts chargé de réaliser une évaluation externe des quatre instituts supérieurs d'architecture (sept implantations) en Communauté française désirent mettre l'accent sur quelques éléments majeurs qui se dégagent de la lecture du rapport d'expertise. Ils désirent attirer l'attention de Madame la Ministre sur les enseignements essentiels de cet exercice d'évaluation et sur les lignes d'action principales qui peuvent s'en dégager, tant du point de vue du pouvoir subsidiant que du point de vue des instituts.

Les membres de l'Agence attirent également l'attention de Madame la Ministre sur la spécificité de l'enseignement de l'architecture, qui doit être considérée comme une discipline de conception et un corpus de connaissances générales à caractère universitaire. Dans cette perspective, l'enseignement du projet d'architecture constitue une démarche de synthèse originale entre aspects culturels, scientifiques et techniques, qui de ce fait nécessite un environnement approprié. A ce titre, l'« atelier d'architecture » constitue un laboratoire, lieu de convergence principal, où s'élabore une telle synthèse : celui-ci intègre les connaissances et savoir-faire de toutes les autres activités pédagogiques dispensées. Dans ce cadre, la démarche est autant individuelle que collective et appelle des relations intrinsèques et actives avec la recherche et la pratique professionnelle. L'enseignement de l'architecture nécessite donc un cadre universitaire qui tienne compte de la spécificité de la discipline.

LES FORCES DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE

Cinq éléments particulièrement positifs doivent être soulignés, à savoir :

- les débouchés diversifiés pour l'architecte et sa bonne insertion dans l'internationalisation du métier (p.9) ;
- la vivacité de l'enseignement en architecture et le niveau de compétence et d'expérience des enseignants (p.10) ainsi que le grand dévouement des personnels administratif, technique et ouvrier (p.13) ;
- le partenariat ponctuel avec le secteur public ou privé (quelques expériences heureuses) tout en maintenant la nécessité d'une indépendance pédagogique (p.12) ;
- la pratique positive et appréciée du projet d'architecture en tant que discipline de conception (pp.14-15) ;
- l'organisation de voyages d'études réguliers à grande valeur éducative (p.19).

LES FAIBLESSES DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE

Cinq éléments problématiques de l'enseignement doivent être soulignés, à savoir :

- L'absence du troisième cycle et donc un schéma incomplet eu égard aux objectifs de Bologne (3-5-8) ;
- L'absence de recherche structurelle et d'intégration aux politiques de recherche institutionnelles (FNRS,...) (pp.15-16) ;
- L'insuffisance de personnel statutaire (hors enseignants) et de leur mise à niveau pour faire face aux tâches de gestion dynamique des instituts et de suivi des relations internationales indispensables (pp.13 et 22) ;
- Le caractère théorique de l'enseignement et l'insuffisance des contacts (stages intégrés aux études) avec le monde des entreprises, des administrations et de l'industrie (pp.6 et 17) ;
- L'intégration encore insuffisante des cours, séminaires, travaux, moyens d'expression,... au projet d'architecture (pp.14-15).

LES ENJEUX ET DEFIS A RELEVER DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE

Certains constats formulés par les experts retiennent notre attention car ils risquent d'hypothéquer l'avenir de cet enseignement. Quatre éléments paraissent devoir être particulièrement mis en évidence, à savoir :

- les instituts d'architecture sont en (longue) attente d'un statut définitif. Cela engendre un inconfort institutionnel, des difficultés d'ordre statutaire pour les architectes qui enseignent en activité accessoire, l'inaccessibilité pour les étudiants aux subsides sociaux, une représentation étudiante très faible, l'absence depuis de nombreuses années d'une instance d'avis (conseil supérieur), l'absence de commission de notoriété, le manque d'une définition claire des missions de la direction, ... (p.10 et p.13) ;
- l'impossibilité de décerner des doctorats et de mener une activité de recherche conséquente. Dès lors, le cycle de master est déconnecté du milieu de la recherche (pp.16-18). L'organisation d'une plus large palette de cours à option et de post-master permettrait de considérer l'éventail constamment élargi des spécialisations architecturales (p.20) ;
- des différences majeures incompréhensibles en matière d'infrastructures et d'équipements tant au plan quantitatif qu'au plan qualitatif en contradiction avec le caractère communautaire de l'enseignement (p.12) ;
- la rigidité réglementaire (créditation annuelle des étudiants) et décrétable des programmes (multiplicité et atomisation des disciplines) qui entraîne une faible intégration entre les enseignements malgré quelques efforts (p.14), doit être levée pour permettre une véritable semestrialisation de l'enseignement.

LES LIGNES D'ACTION POUR L'AVENIR

Parmi l'ensemble des recommandations et suggestions formulées par les experts, les membres de l'Agence désirent mettre en évidence certaines d'entre elles qui apparaissent dans le contexte actuel comme prioritaires. Quatre éléments émergent avec une urgence majeure sur le premier aspect.

1. Il apparaît que le besoin prioritaire et urgent pour l'enseignement de l'architecture soit de disposer d'un cadre institutionnel adéquat pour mettre un terme aux nombreuses situations critiques en termes statutaires, financiers et réglementaires et pour renforcer l'intégration dans le contexte européen de cet enseignement. L'octroi d'un statut universitaire à part entière (par intégration et/ou association avec l'université, dans le respect des spécificités de la discipline architecturale), offrirait une réelle autonomie pédagogique, une revalorisation des enseignants, une optimisation du financement, un développement de la recherche,... Ce cadre devrait également prévoir explicitement le rôle et les missions de la direction, les statuts des architectes-enseignants et la participation étudiante.

2. Il s'agit de soutenir l'intégration des enseignements autour d'un projet pédagogique spécifique qui met le « projet d'architecture » au centre de ses objectifs de formation.

3. Il y a lieu de mettre en place des master complémentaires (2^{ème} cycle) et des post-master répondant à la demande sociale et à l'évolution des métiers de l'architecture, mettant l'enseignement de l'architecture en Communauté française au diapason des enseignements concurrents en Europe.

4. Il est nécessaire d'initier une réflexion sur la pratique et l'intégration des stages en concertation avec l'Ordre des architectes.

En règle générale, les membres de l'Agence tiennent à souligner le fait que les réformes en cours supposent plus que jamais que le développement des démarches qualité au sein des différentes institutions, s'inscrive dans la durée. L'occasion fournie par la présente procédure d'évaluation doit faire l'objet d'un réel suivi au sein des institutions en termes de mise en place de procédures régulières d'évaluation, d'indicateurs spécifiques, etc. Des moyens doivent être dégagés pour que ces institutions puissent développer ce suivi.

Les membres de l'Agence,
Fait à Bruxelles, le 25 septembre 2007.